



# Jeufosse

BULLETIN MUNICIPAL

## et Vous

SEPTEMBRE 2013



## Le mot du Maire

Chers concitoyens

Nous approchons de la fin de l'été et profitons de cette occasion pour vous présenter un bulletin municipal renouvelé et diversifié dans lequel vous trouverez une réponse à toutes vos attentes.

Avant de vous citer quelques-unes de nos priorités, nous aimerions souligner, que malgré la conjoncture actuelle amplifiée par une baisse des dotations financières versées par l'Etat, et le maintien des taux d'imposition de la commune, le conseil municipal a voté en 2013 certains équipements :

- L'achat de matériel dont l'acquisition du tracteur.
- Le remplacement de panneaux de signalisations pour une meilleure visibilité de la circulation.
- Un columbarium pour six familles dans le nouveau cimetière avec son jardin du souvenir.
- Des radars pédagogiques seront installés sur la route de Bréval, route de Vernon et route de Rouen.
- Des caméras de vidéo surveillances sont déjà positionnées aux abords de la mairie, de la salle des fêtes et de l'école. L'objectif de cette surveillance est de protéger les lieux publics contre tout vandalisme extérieur.

Nous avons mis en place la réforme des rythmes scolaires pour l'année 2013-2014 en lien avec les services de l'inspection académique, les parents, leurs délégués et les enseignants. Toutes les équipes sont motivées dans cette dynamique.

L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons bonne réception de ce bulletin en espérant que vous aurez toujours le plaisir à parcourir ce « clin d'œil » de votre municipalité. Une agréable rentrée à tous.

Restant à votre écoute.

Le Maire  
Arlette HUAN

## L'équipe municipale

### Maire

Arlette HUAN

### Adjoints

Jacques MARY

Jean-Luc MAILLOC

### Conseillers municipaux

Alain BERRY

Michel COUPLAN

Dominique FILLOT

Jean-Claude HUAN

Chantal LUCAS

Laurence TOLLEMER

Luc VIGNERON



### Service administratif

Stéphanie JARNY

Marie-Claire RAHBARI

### Service scolaire

Sonia PADE

### Péri-scolaire

Pâquerette VASLON

Nathalie DEBRIX

Emilie FILLOT

### Service technique

Pascal MAUDUIT

# Jeufosse et Vous

SEPTEMBRE 2013

## Sommaire

MAIRIE .....P2

L'équipe municipale

Budget communal

Les commissions

Les délégués

Les démarches administratives

Les numéros utiles

L'état civil

Les élections

VIE COMMUNALE .....P9

La restructuration de l'école

Les acquisitions et projets

La salle des fêtes

L'environnement à Jeufosse

COMMUNAUTE DE COMMUNES.....P12

Présentation

La crèche halte-garderie

Le service d'aide ménagère

La déchetterie et la collecte des ordures ménagères

CULTURE .....P14

La bibliothèque

La reliure de livres

VIE ASSOCIATIVE.....P15

Les associations de Jeufosse

La piscine Aqualude à Mantes-La-Jolie

ENFANCE ET JEUNESSE.....P17

Les assistantes maternelles et le RIAM

La mission locale du mantois

L'école et les activités périscolaires

Un espace dédié aux parents

Le collège Marcel Pagnol

Les lycées de Mantes

SOLIDARITE ET SANTE.....P20

CCAS

CODERPA

Coordination gérontologique locale du Mantois

AMDOMI

Guide des séniors

Carte de transport AMETHYSTE

DIVERS .....P23

Chiens dangereux

CIPAM, refuge pour animaux

## Bulletin Municipal de Jeufosse septembre 2013

Directeur de la publication : Arlette Huan

Composition de bulletin : Equipe municipale

Création graphique - maquette : Anne Le Corre - 06 60 84 75 25

Heures d'ouverture au public

Mardi de 14h à 16h30 - Jeudi de 15h à 18h

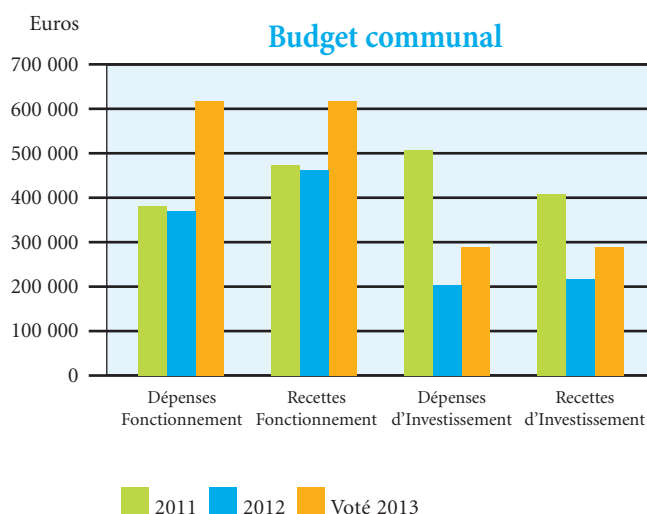
Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous

Téléphone : 01 30 93 06 16 - Télécopie : 01 30 42 28 29

mairie.jeufosse@wanadoo.fr

[www.mairie-jeufosse.fr](http://www.mairie-jeufosse.fr)

## Les budgets et taxes



	2011	2012	Voté 2013
Dépenses Fonctionnement	375 907,39	370 754,55	608 575,78
Recettes Fonctionnement	482 251,79	466 713,12	608 575,78
Dépenses d'Investissement	503 815,75	198 624,57	286 257,40
Recettes d'Investissement	404 521,90	216 026,00	286 257,40

### Résultats du compte administratif du budget communal - année 2012

#### Section de fonctionnement

Dépenses	370 754,55 €
Recettes	466 713,12 €
Résultat 2012	95 958,57 €
Excédent n-1	177 050,73 €
<b>Résultat fonctionnement 2012</b>	<b>273 009,30 €</b>

#### Section d'investissement

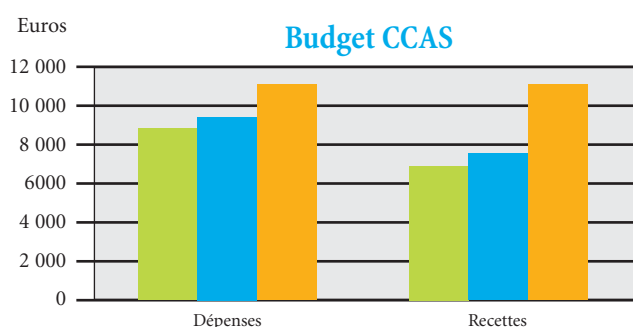
Dépenses	198 624,57 €
Recettes	216 026,00 €
résultat 2012	17 401,43 €
Déficit n-1	-107 818,95 €
<b>Résultat investissement 2012</b>	<b>-90 417,52 €</b>

RAR dépenses	
RAR recettes	0,00 €
Solde des RAR 2012	0,00 €

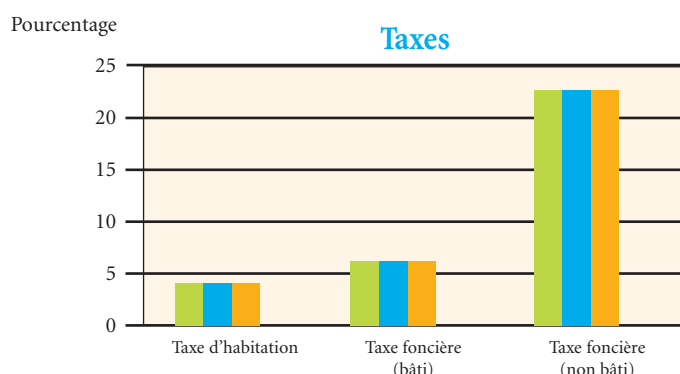
Besoin de financement en investissement (déficit d'investissement + déficit des RAR le cas échéant)

#### Affectation du résultat

Dépense d'investissement : déficit d'investissement reporté - article 001	-90 417,52 €
Recette d'investissement : couverture du besoin de financement - article 1068	90 417,52 €
Recette de fonctionnement : excédent - couverture du déficit d'investissement - article 002	182 591,78 €



	2011	2012	Voté 2013
Dépenses	9 072,18	9 291,00	11 083,00
Recettes	6 889,33	7 633,22	11 083,00



	2011	2012	2013
Taxe d'habitation	4,21	4,21	4,21
Taxe foncière (bâti)	5,87	5,87	5,87
Taxe foncière (non bâti)	22,78	22,78	22,78

## Les commissions communales

### FINANCES

Mme HUAN Arlette  
M. MARY Jacques  
M. MAILLOC Jean-Luc  
M. HUAN Jean-Claude  
Mme TOLLEMER Laurence  
M. VIGNERON Luc

### TRAVAUX

Mme HUAN Arlette  
M. MARY Jacques  
M. MAILLOC Jean-Luc  
M. BERRY Alain  
M. FILLOT Dominique  
M. HUAN Jean-Claude  
M. VIGNERON Luc

### LISTES ÉLECTORALES

Mme HUAN Arlette  
M. ANGOT Daniel  
M. JARRIGE Jean

### ÉCOLES

Mme HUAN Arlette  
M. MARY Jacques  
M. MAILLOC Jean-Luc  
M. BERRY Alain  
Mme TOLLEMER Laurence  
M. VIGNERON Luc

### IMPÔTS DIRECTS

#### Titulaires

Mme HUAN Arlette - Présidente  
M. ANGOT Daniel  
M. CHARDENAL Jean  
M. FILLOT Dominique  
M. LAMARRE Daniel  
M. LEPELTIER Emmanuel  
M. MARY Jacques

#### Suppléants

M. BERRY Alain  
M. CHEVALIER Michel  
M. GROULT Alain  
M. MARGUERITAT Bernard  
M. VERLAGUET Bruno  
M. VIGNERON Luc

### INFORMATION, CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Mme HUAN Arlette  
M. MARY Jacques  
M. MAILLOC Jean-Luc  
M. COUPLAN Michel  
Mme LUCAS Chantal  
Mme TOLLEMER Laurence  
M. VIGNERON Luc

### FLEURISSEMENT

#### DE LA COMMUNE ET DES MAISONS FLEURIES

Mme HUAN Arlette  
M. MAILLOC Jean-Luc  
Mme LUCAS Chantal  
Mme TOLLEMER Laurence

### CORRESPONDANCE DÉFENSE

#### Titulaire

M. COUPLAN Michel

#### Suppléante

Mme HUAN Arlette

### APPEL D'OFFRES

#### Titulaires

M. MARY Jacques  
M. FILLOT Dominique  
M. HUAN Jean-Claude

#### Suppléants

M. BERRY Alain  
Mme TOLLEMER Laurence  
M. VIGNERON Luc

## Les délégués

### S.D.I.S.

#### Titulaires

Mme HUAN Arlette  
M. COUPLAN Michel

#### Suppléants

M. FILLOT Dominique  
Mme TOLLEMER Laurence

### S.I.V.A.M.A.S.A.

#### Titulaire

M. MARY Jacques

#### Suppléant

M. FILLOT Dominique

### SYNDICAT DES EAUX

#### Titulaires

M. MARY Jacques  
M. FILLOT Dominique

#### Suppléants

M. BERRY Alain  
M. VIGNERON Luc

### S.I.V.O.S.

#### Titulaires

M. MARY Jacques  
Mme TOLLEMER Laurence

#### Suppléants

M. BERRY Alain  
M. VIGNERON Luc

### C.C.A.S.

#### Présidente

Mme HUAN Arlette

#### Membres du Conseil Municipal

M. MARY Jacques  
M. COUPLAN Michel  
M. FILLOT Dominique  
Mme LUCAS Chantal

#### Membres Extérieurs

Mme DETOURNAY Louissette  
M. JARRIGE Jean  
Mme MAILLOC Annick  
Mme SOULARD Mauricette

### SYNDICAT TRANSPORT DAMMARTIN

#### Titulaire

M. MARY Jacques

#### Suppléant

M. BERRY Alain

### S.M.S.O.

#### Titulaires

Mme HUAN Arlette  
M. MARY Jacques

#### Suppléants

M. BERRY Alain  
Mme LUCAS Chantal

### C.C.P.I.F.

#### Titulaires

Mme HUAN Arlette  
M. MARY Jacques  
M. MAILLOC Jean-Luc

#### Suppléants

M. COUPLAN Michel  
Mme LUCAS Chantal  
M. VIGNERON Luc

### GROUPEMENT DE COMMANDES CCPIF

#### Titulaire

M. MARY Jacques

#### Suppléant

Mme HUAN Arlette

### SIVOM DE LA RÉGION DE LOMMOYE

#### Titulaire

Mme HUAN Arlette

M. MAILLOC Jean-Luc

#### Suppléant

M. BERRY Alain  
M. VIGNERON Luc

## Les démarches administratives

### Changeement de domicile

Déclarer sa nouvelle adresse en une seule fois auprès de plusieurs services publics, c'est ce que propose ce site :

[www.changement.adresse.gouv.fr](http://www.changement.adresse.gouv.fr)

En quelques clics, vous pouvez communiquer votre nouvelle adresse à cinq administrations ou services publics :

- Administration fiscale
- Caisse d'allocation familiale CAF
- Caisse primaire d'assurance maladie CPAM
- Caisse d'assurance chômage ASSEDIC
- Bureaux du service national

### Inscriptions sur le fichier électoral

Un rappel à l'adresse des personnes qui auraient récemment changé de domicile et/ou à ceux nouvellement installés dans la commune.

Les inscriptions sur le fichier électoral peuvent s'effectuer jusqu'au 31 décembre donnant ainsi la possibilité de voter à partir du 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante.

Pour s'inscrire, il faut être âgé de plus de 18 ans, être de nationalité française et jouir de ses droits civils et politiques. Les pièces à présenter sont : un justificatif de domicile ainsi que la carte nationale d'identité.

Les ressortissants de l'union européenne peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires pour pouvoir voter aux élections municipales et aux élections européennes.

## Répertoire administratif

### France Domicile

Mémorisez ce n° 32 11  
1<sup>er</sup> réseau public d'aide à domicile qui, sur un simple coup de fil, vous indique l'infirmière, la femme de ménage ou l'auxiliaire de vie la plus proche de chez vous.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie 36 46  
18 rue Marcel Sembat 78270 Bonnières-sur-Seine

Caisse d'assurance vieillesse  
1 rue de champagne 78200 Mantes-La-Jolie

Trésorerie 01 30 93 01 43  
13 avenue Victor Hugo 78270 Bonnières-sur-Seine

Sous-Préfecture Mantes-la-Jolie 01 30 92 74 00  
[www.yvelines.pref.gouv.fr](http://www.yvelines.pref.gouv.fr)

18-20 rue de Lorraine 78201 Mantes-La-Jolie

CAF des Yvelines (CAFY) 0 810 25 78 10  
[www.yvelines.caf.fr](http://www.yvelines.caf.fr)

Unité de Traitement de Mantes-La-Jolie  
du lundi au vendredi de 8h à 16h30 sans interruption  
1 rue La Fontaine 78201 Mantes-La-Jolie Cedex

Caisse Nationale d'Assurance vieillesse des Yvelines 39 60

[www.retraite.cnav.fr](http://www.retraite.cnav.fr)  
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

## Permanences

Délégué du Médiateur de la République 01 30 92 22 51  
Sur rendez-vous le lundi et le mercredi  
Mr Jean-René Thibault  
[jean-rene@mediateur-republique.fr](mailto:jean-rene@mediateur-republique.fr)  
Sous-Préfecture  
18-20 rue de Lorraine 78201 Mantes-La-Jolie

Conciliateur de Justice 01 30 98 98 50  
Mr Pierreau les samedis de 10h à 12h  
Mr Capelle les mardis de 14h à 17h30  
Mairie de Bonnières  
7 rue Georges Herrewyn 78270 Bonnières-sur-Seine

### Affaires sociales

Assistantes sociales 01 30 94 44 56  
Mme REMY Sur rendez-vous  
8 quater Av. de la Division Leclerc à la mairie de Jeufosse  
78200 Mantes-La-Jolie

Conseillère conjugale et familiale 01 30 98 61 38  
Mantes-La-Jolie le samedi matin sur RDV

### Nos parlementaires et leurs permanences

Jean-Marie TETART 01 30 98 98 50

Député des Yvelines 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois de 14h30 à 15h30  
Permanence à la mairie de Bonnières  
7 rue Georges Herrewyn 78270 Bonnières-sur-Seine

Didier JOUY 01 30 98 97 97  
Conseiller Général sur rendez-vous

Maire de Freneuse  
63 rue Charles de Gaulle 78840 Freneuse

Sophie PRIMAS  
Sénatrice des Yvelines

15 avenue Charles de Gaulle 78416 Aubergenville

## 🌟 Où et comment obtenir différents papiers

Pour obtenir	Où s'adresser	Quelles pièces fournir	Observations
Attestation d'accueil Certificat d'hébergement	Mairie du domicile	Carte d'identité de l'hébergeant et de l'hébergé, dernière quittance de loyer ou acte de propriété, justificatif de ressources, un timbre de 45 € revêtu de mention ANAEM	
Baptême républicain	Mairie du domicile	Livret de famille, à défaut un acte de naissance de l'enfant. Pièce d'identité de la marraine et du parrain.	Gratuit
Carte Nationale d'Identité (valable 10 ans)	Mairie du domicile	Extrait d'acte de naissance, 2 photos d'identité récentes, 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois, ancienne carte d'identité. Dans le cas d'enfants mineurs de parents divorcés, fournir un justificatif de l'autorité parentale.	Le demandeur doit se présenter à la mairie afin que l'on puisse prendre ses empreintes et sa signature. Gratuit Carte payante en cas de vol ou de perte : 25 €
Certificat d'hérité	Notaire ou tribunal d'Instance en fonction du montant de la succession sinon à la mairie du domicile du défunt ou des héritiers	Livret de famille de la personne défunte. Copie intégrale de l'acte de naissance. Pièce d'identité du demandeur	Gratuit
Déclaration de naissance (dans les 3 jours suivant la naissance)	Mairie du lieu de naissance	Livret de famille ou carte d'identité des 2 parents (dans le cas où ceux-ci ne sont pas mariés) et certificat du praticien.	
Déclaration de décès (dans les 24h suivant le décès)	Mairie du lieu de décès	Pièce d'identité et livret de famille du défunt ainsi que le certificat médical de décès fourni par le médecin. Le déclarant doit être muni d'une pièce d'identité.	La liste officielle des opérateurs funéraires habilités est consultable en mairie.
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès	Faire une demande par écrit en stipulant les noms, prénoms, date de décès de la personne défunte. Joindre une enveloppe timbrée.	Gratuit
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Faire une demande par écrit en stipulant les noms, prénoms, date du mariage. Joindre une enveloppe timbrée.	Gratuit
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Faire une demande par écrit en stipulant les noms, prénoms, date de naissance. Joindre une enveloppe timbrée.	Gratuit
Légalisation de signature	Mairie du domicile	Présentation d'une pièce d'identité.	Gratuit
Recensement militaire	Garçons et filles doivent se présenter dans le mois des 16 ans à la mairie.	Livret de famille et pièce d'identité.	
Livret de famille	Mairie du lieu de mariage ou de naissance de l'enfant.	Le livret est remis le jour de la cérémonie du mariage ou bien lors de la déclaration de naissance du 1 <sup>er</sup> enfant au cas où les parents ne sont pas mariés.	Gratuit
Passeport	Mairie de canton	Ancien passeport, extrait d'acte de naissance, justificatif de domicile, timbre fiscal, 2 photos agrées par le ministère.	Adulte : 86 € de 0 à 14 ans : 17 € de 15 à 17 ans : 42 €

Pour obtenir	Où s'adresser	Quelles pièces fournir	Observations
Permis de conduire	Sous préfecture de Mantes-la-Jolie	Toutes les procédures se font uniquement par voie postale. Renseignement au pré-guichet ou sur : sp-permis-de-conduire-mantes-la-jolie@yvelines.gouv.fr	
Carte grise	Sous préfecture de Mantes-la-Jolie	Toutes les procédures se font uniquement par voie postale. Renseignement au pré-accueil ou sur : sp-cartes-grises-mantes-la-jolie@yvelines.gouv.fr	

## Numéros utiles

### A Bonnières-sur-Seine

Groupe médical	01.30.93.04.74
Dt Faure	01.30.93.24.19
Dt Rivat	01.30.93.10.53
Dt Brady à Freneuse	01.30.93.08.21
Ambulance Bonnièreoise	01.30.93.13.00
Laboratoire d'analyses	01.30.93.03.81

### Infirmières

Mmes Legret et Collin	
Mr Dandeville	01.30.93.11.33
Mmes Baron et Tesnière	01.30.93.14.01
Mme Lemeltier	01.30.98.95.75
Mme Grignon	01.30.42.02.55

### Kinésithérapeutes

Mme Fray, Mr Simon	01.30.93.02.69
--------------------	----------------

### Pharmacies

Pharmacie du marché	01.30.93.01.01
Pharmacie du centre	01.30.93.01.70
Des Moutis à Freneuse	01.30.93.04.34
Pharmacie et Médecin de garde	15

### Centre anti-poison

01.40.05.48.48

### Clinique Vétérinaire de garde

01.30.33.24.25

### Hôpitaux

Hôpital Trousseau - Brûlures enfants	01.44.73.74.75
Hôpital Cochin - Brûlures adultes	01.42.34.12.12
Hôpital Mantes-la-Jolie	01.34.97.40.00
Urgences	01.34.97.42.39
Polyclinique Mantes-la-Jolie	01.30.98.16.00
Hôpital de Vernon	02.32.71.66.57
Radiologie de Vernon	02.32.51.00.46
	02.32.51.20.80

### Infos Services

Drogue, Alcool, Tabac	0.800.23.13.13 ou 113
Hépatites	0.800.845.800
Sida	0.800.840.800
Ecoute Cancer	0.810.111.101
Ecoute Cannabis	0.811.91.20.20
SOS Amitié	01.42.96.26.26
Suicide Ecoute	01.45.39.40.00
Aide aux victimes de violences	39.19
Enfance en danger	119
Enfants disparus	116 000
Fil santé jeune	3224

### Taxis et Ambulances

Mr Santos, Jeufosse, Notre Dame de la Mer	
Tous transports - Conventionné Sécurité Sociale	01.30.42.21.58
	06.70.92.27.23
Taxis bonniérois	01.30.93.02.15
Mr Pereira, Bonnières	06.07.94.50.14

### Urgences

Mairie	01.30.93.06.16
SAMU	15
Pompiers	18
Gendarmerie de Bonnières	17
	ou 01.30.98.50.60
Commissariat de Mantes	0.899.230.859
EDF	0.810.333.095
GAZ (dépannage)	0.800.47.33.33
Eau	0811.900.400
Gare SNCF	01.30.93.00.56

Pour contacter les services d'urgences depuis un téléphone portable, composez le 112

### Carte drise direct

A Bonnières-sur-Seine 09.64.02.33.63  
carte-grise-direct@hotmail.fr

## Etat civil

### NAISSANCES 2012

Loucia SEVE	19 janvier
Jean FILLOT	09 juin
Camille BREBION	28 juin
Eliot REVELIN DANDEVILLE	29 juin
Edouard FILLOT	14 juillet



Noah HERSE	30 juillet
Angelina DESFONTAINES	09 août
Tino MACKOWIAK	10 septembre
Abel DRUYER	26 septembre

### MARIAGE 2012

Georgina BARUTEL et Philippe BLANDIN	23 juin
---	---------

## ✦ L'élection municipale dans les communes de moins de 1 000 habitants

**De nouvelles dispositions électorales font suite à la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral (Publiée au JO du 18 mai 2013).**

Le maire est désigné grâce à un **scrutin majoritaire plurinominal** avec panachage autorisé. Tous candidats doivent faire une déclaration de candidature pour chaque tour du scrutin.



### RAPPEL :

*les inscriptions sur les listes électorales se feront en mairie jusqu'au 31 décembre 2013.*

### Avant l'élection

- Chaque candidat se présente avec une liste de conseillers municipaux
- Avoir son nom placé en tête de liste donne uniquement plus de visibilité, mais ne correspond pas à un classement entre les candidats

### Durant le premier tour de l'élection

- L'électeur peut barrer ou écrire des noms sur les listes candidates
- Il peut placer plusieurs listes dans son enveloppe
- C'est pour cela qu'on parle de scrutin plurinominal avec panachage autorisé
- Les voix sont ensuite décomptées par candidats.

### Le vote n'est pas comptabilisé si :

- L'orthographe d'un nom ne permet pas d'identifier clairement une personne
- Le nombre de noms proposé dépasse le nombre de places au conseil municipal

### Pour l'emporter dès le premier tour, un candidat doit récolter :

- La majorité absolue des voix (la moitié des voix + une voix)
  - &
  - Plus de 25% des électeurs inscrits doivent avoir voté pour lui
- Les candidats qui ont obtenu une majorité absolue se voient attribuer un siège au conseil municipal.

A moins que tous les sièges n'aient été attribués, un second tour est organisé.

### Durant le second tour de l'élection

- On applique les mêmes règles qu'au premier tour
- Un candidat qui ne se serait pas présenté au premier tour peut se présenter au second tour

Au second tour, les candidats obtenant le plus de voix emportent les sièges restants au conseil municipal. C'est pour cela qu'on parle de scrutin majoritaire.





## Restructuration de l'école

**Notre école est achevée et les enfants y ont déposé leurs marques depuis leur entrée dans les locaux en janvier 2012. Le groupe scolaire ainsi constitué est apprécié par tous les intervenants sur sites car plus simple à gérer puisque n'étant plus qu'une seule structure.**

Depuis l'automne 2012, la mise en place du réseau dans l'école facilite également l'utilisation des ordinateurs en salle informatique, tous les accès internet étant contrôlés pour la sécurité des enfants.

L'ancienne salle de classe primaire a été rénovée en une salle de restauration scolaire et mène directement à l'office cuisine de la salle des fêtes. Cette nouvelle cantine est plus chaleureuse et plus fonctionnelle.

Quant à la toute nouvelle garderie, elle fait la joie des enfants avec un mobilier reposant et adéquat.

Les dernières factures réglées, nous pouvons vous faire état des dépenses et du coût engendrés par toutes ces transformations.

Charges	Prévision	Réalisation	Produits	Prévision	Réalisation
Gros œuvre	137972,90	150766,78	<b>Subvention</b>		
Charpente	57408,00	57408,00	<b>Région</b>	91500,00	91500,00
Couverture	63160,50	67429,26	<b>Conseil général</b>	230667,00	230667,00
Menuiserie ext	32679,88	32679,88	<b>Fonds propres</b>	<b>199389,11</b>	<b>243459,05</b>
Menuiserie int	30177,48	32816,44			
Plomberie	26154,44	27917,02			
Electricité	34240,24	41314,98			
Peinture	15569,43	15569,43			
Clôtures	124193,24	139724,26			
<b>Total projet</b>	<b>521556,11</b>	<b>565626,05</b>		<b>521556,11</b>	<b>565626,05</b>

A cette construction, il faut ajouter les frais annexes également financés sur les fonds propres.

Une ligne ERDF de haute tension traversant la cour de l'école a dû être déplacée.

ERDF ligne haute tension de l'école	23938,19
Architecte	54808,68
Qualiconsult, bureau de contrôle	12252,96
Mobilier cuisine	2958,04
Mobilier garderie	3125,49
<b>Total</b>	<b>97083,36</b>



*La part « fonds propres » a été entièrement financée par la commune sans avoir recours à aucun emprunt.*

## Acquisitions et projets en-cours

Après avoir consacré la majorité du budget à la construction et la restructuration de l'école, la mairie a décidé d'investir pour le bien-être de tous.

### Acquisitions

#### TRACTEUR

La commune s'est enrichie d'un tracteur pour réaliser les nombreuses tâches du quotidien et être ainsi plus réactive, et dans le temps, et aux aléas climatiques.

Coût de cet achat : 21.624,00 €.

#### BANCS ET PANIERS DE BASKET

D'ici quelques semaines, une nouvelle implantation avec des paniers de basket et des bancs aura lieu place de la mairie sur le terrain existant. Un banc sera également aménagé aux 4 stops de la Haie de Béranville, ainsi qu'une mise en place de deux bancs dans la cour de l'école.

Coût de cette implantation : 3.845,00 €.

#### VIDÉO SURVEILLANCE

Pour éviter toute détérioration et/ou tout vandalisme, la commune a équipé les abords de la mairie, de la salle des fêtes et de l'école de caméra de vidéos surveillance.

Coût de cette installation : 5.513,00 €

### Projet en-cours

#### SIGNALISATION

Un programme triennal en matière de voirie a été sollicité auprès du conseil général pour un aménagement signalétique et de voirie sur la commune.

Coût du programme : 50.000,00 €

#### COLUMBARIUM

Il a été demandé une subvention pour un projet de columbarium au cimetière de Jeufosse.

Devis retenu : 5.693,00 €

#### AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE

Pour la sécurité des enfants, les fosses autour de la plantation des arbres seront comblées, et des grilles de sécurités seront installées.

## La Salle des Fêtes de Jeufosse

La salle des fêtes de Jeufosse est louée par la mairie à toute personne qui souhaite commémorer un fait important ou simplement faire d'un jour spécial, un jour de charme. Elle est également ouverte à toutes les collectivités qui souhaitent organiser des réjouissances diverses et nombreuses.

Les tarifs de la location de la salle sont les suivants :

	Habitants de Jeufosse	Habitants de Port-Villez	Extérieurs
1 jour	155 €	Néant	Néant
2 jours	305 €	615 €	750 €
Cautions	1068 €	1068 €	1068 €
Arrhes	122 €	244 €	244 €

La location s'entend le vendredi à partir de 17h00.








Le tarif « un jour » n'est applicable que pour les clés remises avant 20h.

Capacité de la salle : 130 personnes

Notre salle des fêtes et son environnement champêtre attirent beaucoup de monde, et nous vous conseillons donc de prendre les dispositions nécessaires pour la réserver bien à l'avance afin de mettre tous les atouts de votre côté.

### Les journées festives de la commune

Veuillez trouver ci-dessous le calendrier des festivités offertes par la commune :

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
 Vœux du Maire				 8/05 Armistice de 1945	 18/06 Appel de 1940   Remise des prix aux élèves lors de la fête de l'école	 14/07 Fête Nationale et son feu d'artifice				 11/11 Armistice de 1918	 Téléthon   Spectacle de Noël pour les enfants de l'école



Organisé par la mairie et plusieurs associations de la commune, Jeufosse a récolté environ 3 000 € au bénéfice du Téléthon.

# L'environnement à Jeufosse

## LES NUISANCES SONORES

Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, ainsi que tout aboiement abusif de chiens est interdit de jour comme de nuit afin de protéger la santé et la tranquillité publique. C'est pourquoi vous devez prendre toutes les dispositions nécessaires pour que votre voisinage ne soit pas troublé par ces bruits.

Les travaux momentanés de jardinage ou de bricolage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués, suivant l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2006, que :

Jours ouvrables	de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
Samedis	de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
Dimanches et jours fériés	de 10h00 à 12h00

## QUELQUES RAPPELS...

En cas de présence de rongeurs, la prise en charge revient au propriétaire. Toutefois vous pouvez signaler les faits à la mairie afin qu'elle puisse, dans la mesure du possible, intervenir sur les lieux et faire le nécessaire.

Nous souhaitons que chaque citoyen soit responsable, ait le sens du civisme et respecte les biens de la commune. N'oublions pas que ce sont nos impôts qui servent à payer toute détérioration commise lors de malveillances.

## BRÛLAGE DE DÉCHETS

Tout brûlage à l'air libre de déchets végétaux est interdit sur l'ensemble du territoire de la commune de début avril à fin octobre. Le brûlage de déchets peut non seulement causer des troubles de voisinage dus aux odeurs et à la fumée, mais il peut aussi entraîner la propagation d'incendies si les feux sont mal contrôlés. Pensez au compostage.



## RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE SITE DU BELVÈDÈRE

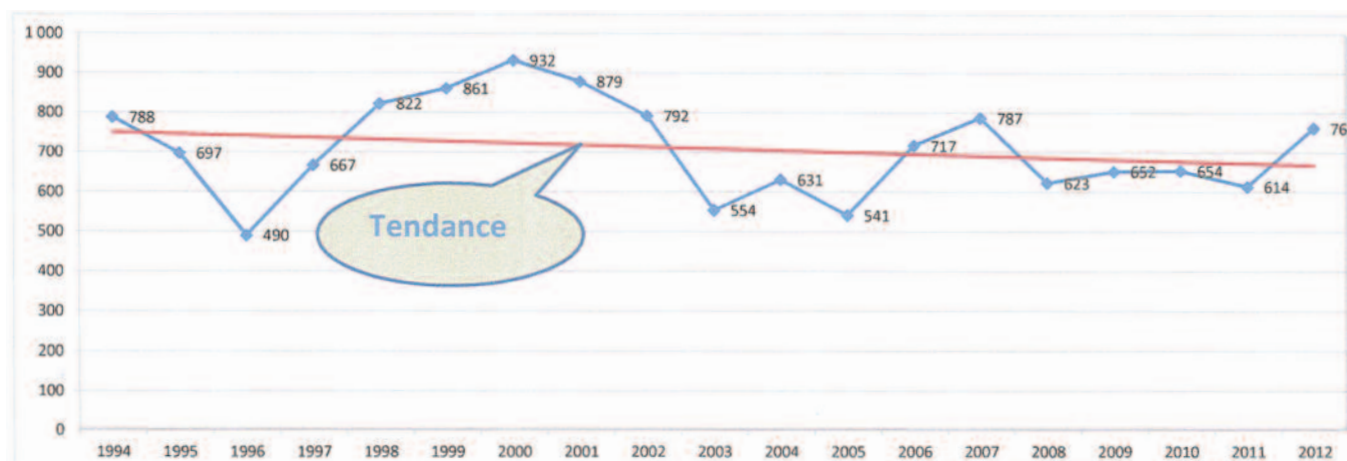
Nous vous rappelons que le dépôt de déchets de quelque nature que ce soit (déchets verts, encombrants, ordures,...) est strictement interdit sur le site du Belvédère. Conformément à l'arrêté du maire en date du 4 novembre 2003, et dans un souci de sécurité et de protection de l'environnement, nous vous prions de bien vouloir respecter ces règles.

Ces dispositions sont applicables sur toute la commune.



## HAUTEURS DE PLUIE RELEVÉES À LA HAIE DE BÉRANVILLE

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	MOY. / MOIS		
Janvier	76	116	36	10	82	63	24	92	35	67	103	54	49	44	48	69	57	63	41					59,4	
Février	72	87	53	73	67	60	56	54	93	37	6	31	70	94	33	43	68	39	18					55,5	
Mars	46	68	24	11	28	39	46	158	82	27	43	32	87	59	90	32	56	22	24					51,3	
Avril	94	56	15	15	107	70	132	77	21	27	53	59	32	15	57	41	68	2	90					54,3	
Mai	74	47	59	79	35	49	85	29	70	67	48	66	52	79	93	63	34	13	34					56,6	
Juin	43	23	10	207	59	49	27	21	56	62	12	55	94	79	9	80	55	66	98					58,2	
Juillet	62	96	13	28	44	20	103	71	60	54	57	42	69	125	32	82	22	36	96					58,5	
Août	87	19	58	54	37	108	39	77	63	6	85	27	79	20	53	6	49	143	8					53,6	
Septembre	73	95	40	4	95	120	56	103	28	21	35	31	20	79	27	12	35	57	38					51,0	
Octobre	47	21	38	40	147	55	140	86	92	81	76	56	48	74	63	72	58	12	132					70,4	
Novembre	51	17	92	65	47	54	114	59	110	57	48	48	65	50	75	77	85	36	63					63,8	
Décembre	63	52	52	81	74	174	110	52	82	48	65	40	52	69	43	75	67	125	120					76,0	
Moy. Mensuelle	66	58	41	56	69	72	78	73	66	46	53	45	60	66	52	54	55	51	64						
Total de l'année:	788	697	490	667	822	861	932	879	792	554	631	541	717	787	623	652	654	614	762						



Nous remercions Mr Chardonal pour ces données.

— Série1  
— Linéaire (Série1)

## La Communauté de Communes des Portes de l'Île-de-France (CCPIF)

### PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ

**L'objet fondateur de la Communauté de Communes est de favoriser le développement économique du territoire local, et d'associer les communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.**

C'est dans cette perspective qu'elle assure les compétences suivantes :

- En matière de développement économique : aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques
- En matière d'aménagement de l'espace communautaire
- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
- En matière de sport, pour la réalisation et la gestion d'équipements neufs dans les communes. Dans ce cadre elle octroie également les subventions aux associations sportives
- En matière d'assainissement collectif

La communauté de communes travaille sur la réalisation d'une MARPA, une maison d'accueil rurale pour personnes âgées.

Cet équipement sera destiné à des résidents autonomes ou en légère perte d'autonomie. Elle regroupe une vingtaine de personnes âgées dans de petits appartements indépendants, loués vides, tout en proposant des espaces de vie communautaire et des services en commun.

L'architecte Stoffel Lefebvre a été retenu pour réaliser le nouveau complexe sportif, situé à Bonnières-sur-Seine. Ce complexe sera conçu comme une véritable vitrine des activités futurs et des pratiques sportives au sein de la CCPIF. Le bâtiment sera composée d'une salle omnisport, de salles de sport annexes (danse, arts martiaux, PPG), et de locaux supports. Le Hall d'entrée servira tout à la fois de club-house, de foyer pour les spectateurs et d'espace d'exposition. Il se terminera par une grande salle de réunion pour les associations sportives.

Ce bloc de compétences de la Communauté des Communes évolue en fonction des demandes et des besoins des communes.

### LE SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ZA Le Clos Prieur  
Rue Solange Boutel  
78840 Freneuse  
Tél : 01.30.93.16.72  
Fax : 01.30.42.21.29  
Site internet : [www.ccpif.fr](http://www.ccpif.fr)  
Email : [ccpif@wanadoo.fr](mailto:ccpif@wanadoo.fr)

#### > Horaires d'accueil

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

*Indications : Le siège se trouve dans la zone artisanale située entre le centre de tri postale et le garage Peugeot.*



## La crèche communautaire « Des roses et des choux »

D'accès facile, elle s'élève, depuis le 18 avril 2011, sur un vaste terrain, en recul de la route, dont elle est naturellement isolée par des plantations choisies.

Toute l'équipe accueille 40 enfants en crèche.



Les parents intéressés sont invités à se faire connaître auprès de la communauté de communes. Ils recevront ensuite un dossier d'inscription à compléter, qui sera étudié par une commission d'attribution.

Les places de la crèche communautaire seront réservées en priorité aux habitants des 9 communes du territoire (Bennecourt, Blaru, Bonnières-sur-Seine, Freneuse, Gommecourt, Jeufosse, Limetz-Villez, Port-Villez et Moisson).

#### > Coordonnées

29 ter route départementale 113  
78840 Freneuse  
Téléphone : 01.30.33.96.28

#### > Horaires d'ouverture

de la crèche halte-garderie :  
Du lundi au vendredi de 6h45 à 19h, 48 semaines/an.

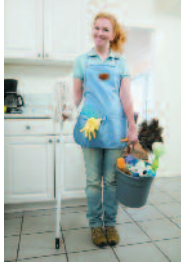
Pour des informations sur la tarification, rendez-vous sur <http://www.mon-enfant.fr>, vous y trouverez un simulateur.



## Service d'aide ménagère

La Communauté de Communes apporte un soutien financier à la Croix Rouge de Bonnières-sur-Seine pour l'aide ménagère à domicile des personnes à mobilité réduite et autres.

Pour toute information la Croix Rouge de Bonnières-sur-Seine est à votre disposition aux coordonnées ci-contre.



### > Coordonnées

Croix Rouge de Bonnières-sur-Seine  
ZA Le clos prieur  
Rue Solange Boutel  
78840 Freneuse  
Tél : 01.30.98.93.21

### > Permanences

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

## Secours Catholique de Bonnières-sur-Seine



Afin de venir en aide aux plus démunis, vous pouvez faire des dons au secours catholique, de denrées alimentaires, de vêtements, etc...

### > Coordonnées

31 rue Marcel Sembat  
78270 Bonnières-sur-Seine  
Tél : 01.30.42.01.08 ou 01.30.98.93.21

### > Horaires d'ouverture

Mardi	de 13h30 à 15h30	semaine paire
Jeudi	de 13h30 à 15h30	semaine impaire
Samedi	de 9h30 à 11h30	semaine paire

## La Déchetterie Intercommunale

**La déchetterie intercommunale est située sur la ZAC Des Portes de l'Île-de-France de la commune de Freneuse.**

Ce site permet aux habitants de Jeufosse d'y apporter les déchets courants, les déchets verts et les gravats. Vous pouvez également y déposer les bouteilles de gaz non reprises en consigne et les pneus propres.

Les particuliers et les petits professionnels pourront désormais déposer en déchetterie leurs lampes usagées afin qu'elles soient recyclées. Il s'agit principalement des tubes fluorescents dits « néons » et des lampes fluo-compactes dites « basses consommation ». Les ampoules classiques à filament (incandescence et halogène) peuvent quant à elles être éliminées avec les ordures ménagères non recyclées.

### > Horaires d'ouverture

Lundi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Mardi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Mercredi		14h00 à 17h00
Jeudi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Vendredi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Samedi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00

*N'oubliez pas votre carte d'accès à la déchetterie !*

*Elle est à retirer gratuitement en mairie avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité.*



## Les encombrants à Jeufosse

On peut déposer des encombrants 2 fois par an selon le calendrier des déchets. Toutefois quelques règles sont à respecter au moment du dépôt de ces encombrants :

- chaque habitant peut déposer 5 articles maximum
- le poids maximum autorisé par objet est de 70 kg

Chaque habitant est prié de nettoyer son trottoir s'il reste des déchets après l'enlèvement des encombrants.

Prochaine date d'enlèvement des encombrants, **mardi 8 octobre**.

**RAPPEL** concernant les jours de ramassage des ordures ménagères : les jeudis à partir de 4h.

> 13 *Jeufosse et Vous*

Les déchets plastiques sont, quant à eux, enlevés le vendredi matin, toutes les deux semaines.

### COMMENT ACQUÉRIR UNE POUBELLE

Les poubelles sont à commander directement auprès de la communauté des communes. Munissez-vous d'un justificatif de domicile.

<b>POUBELLE VERTE</b> (ordures ménagères)	140 Litres à 28 €
	240 Litres à 33 €

La **POUBELLE JAUNE** ou **BLEUE** servant au tri est mise à disposition gratuitement la première fois. Tout renouvellement sera facturé.

## Bibliothèque Municipale

Vous trouverez tout, ou presque, pour agrémenter vos loisirs et/ou occuper toute la famille :

- Des **CD audio**, des **DVD**, des **CD Rom** enfants
- Des **livres** et des **BD** en tout genre et selon vos envies.
- Des **magazines** et des ouvrages **documentaires**

N'hésitez pas à consulter sur place et gratuitement tous les ouvrages disponibles.

Pensez au service de réservation et faites votre demande auprès de la bibliothèque, si vous recherchez un livre, un auteur ou un film en particulier.

### HORAIRES D'OUVERTURES

Lundi	14h15	-	17h30
Mardi	14h15	-	17h30
Jeudi	15h00	-	18h30
Vendredi	15h00	-	17h30

L'emprunt de documents (livres, cd audio, revues, dvd) nécessite une inscription annuelle à la bibliothèque.

### TARIFS

Les inscriptions **annuelles pour la famille** sont :

- Prêts de livres, Cd audio et Cd Rom 12 €
- Prêts de livres, Cd audio, Cd rom et DVD 25 €

**AVIS AUX JEUNES** qui ne sont pas scolarisés dans la commune et qui souhaitent bénéficier des services proposés par la bibliothèque : les emprunts et échanges pourront se faire durant les vacances scolaires ou le soir aux horaires mentionnés ci-dessus. Vous pourrez consulter les horaires d'ouvertures sur notre site internet sur [www.mairie-jeufosse.fr](http://www.mairie-jeufosse.fr) / rubrique bibliothèque.

**UN SERVICE À DOMICILE** est mis en place par la bibliothèque sur simple demande et spécialement adapté aux personnes ne pouvant pas se déplacer. Rejoignez ce circuit sans hésitation et qui fait ses preuves depuis quelques années déjà.

### POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Contactez Marie-Claire Rahbari au **06.83.39.25.76** ou au **01.30.93.06.16** ou par adresse Email : [media.jeufosse@orange.fr](mailto:media.jeufosse@orange.fr)

#### > Coordonnées

Place de la mairie - 78270 Jeufosse (1<sup>er</sup> étage de la Mairie)



## L'Atelier de Blanche

Support des écrits à travers les âges, le livre sous toutes ses formes représente un objet de transmission. Alors n'hésitez pas leur rendre une seconde jeunesse.

Situé dans les Yvelines, L'Atelier de Blanche, met à votre service ses compétences en reliure et restauration de livres anciens.

#### > Contact

Sylvie Vignon  
37 route de Rouen - 78270 Jeufosse  
Tél : 06.67.44.08.22  
Mail : [latelierdeblanche@free.fr](mailto:latelierdeblanche@free.fr)

## Les associations de Jeufosse

### SOCIÉTÉ DE CHASSE

Pour s'inscrire à l'association de chasse et participer aux journées de chasse le dimanche, aux battues des samedis ou dimanches et aux lâchers d'animaux, veuillez contacter son président Mr **Dominique FILLOT**.

mail : [dominique.fillot0054@orange.fr](mailto:dominique.fillot0054@orange.fr)

#### TARIFS ANNUELS

- 230 € pour les habitants de Jeufosse
- 430 € pour les extérieurs

### COMITÉ DES FÊTES

La présidente **Mme Danièle GOUGEARD** et son équipe vous proposent durant l'année différentes rencontres

Repas de la Saint Valentin et du 13 juillet, loto, ...

mail : [dane.gougeard@orange.fr](mailto:dane.gougeard@orange.fr)

### ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Présidée par Mme Cécile VALLERAULT, l'association est votre lien entre l'école et les parents et organise tout au long de l'année diverses activités dont la célèbre Chasse Aux Œufs à Pâques pour les enfants de l'école de Jeufosse et Port-Villez.

**Mme Vallerault : 06.75.81.11.61**

### ASSOCIATION AJT LES AMIS DU TERROIR

Les festivités comme le « beaujolais rock » sont gérées par Mr **Raynald DORAY**.

mail : [raynald.doray@wanadoo.fr](mailto:raynald.doray@wanadoo.fr)

### ASSOCIATION DE DANSE

Présidée par Mme COULANGES, l'association « Les Accros de la Danse » organise des cours de styles différents à la salle des fêtes de Jeufosse. Elle propose des cours pour adultes de Salsa, de Zumba, des cours de fitness s'appuyant sur des rythmes ou plus classiques avec du step et des poids, et des pas de danse. Elle propose également des cours enfants, adolescents et adultes sur un rythme de street dance, inspiré du hip-hop et du break-dance.

Les jours de cours sont le lundi, mardi, jeudi soir et mercredi après-midi pour les tous petits (à partir de 4 ans). Pour ces derniers il s'agit de l'éveil à la danse.

Vous pouvez contacter l'association par mail :

[lesaccrosdeladanse@hotmail.fr](mailto:lesaccrosdeladanse@hotmail.fr)

Pour les renseignements administratifs, vous pouvez contacter **Mme Coulanges** au **06.75.58.13.36** ou par mail :

[lisa.coulanges@cegetel.net](mailto:lisa.coulanges@cegetel.net)

## Aqualude

Le centre aquatique Aqualude vous propose de nager dans sa piscine, de vous détendre au bassin de loisirs et pour les plus jeunes une pataugeoire de 80m<sup>2</sup>. Seul ou en famille, il y en a pour tous les goûts !

Il vous accueille toute l'année pour vous dépenser, vous ressourcer et vous amuser.

- Pensez à vous munir d'une pièce d'1 ou de 2 € ou d'un jeton pour votre casier.
- Apportez votre serviette.

#### COORDONNÉES

Centre aquatique Aqualude  
Boulevard Sully  
78200 MANTES-LA-JOLIE  
Tél : 01 30 42 48 58

#### HORAIRE D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL

Lundi, mardi et jeudi	de 9h	à	19h30
Mercredi et vendredi	de 9h	à	21h30
Samedi	de 9h	à	19h
Dimanche	de 9h à 13h	et	de 14h30 à 18h30



Vous pourrez acquérir le pass annuel de cet établissement au tarif proposé aux résidents de la CAMY puisque la communauté de communes des portes de l'Île de France prend en charge la différence de prix pour tous les habitants de son territoire.

#### TARIFS

PASS ANNUEL	RÉSIDENTS CAMY ET JEUFOSSIENS	NON RÉSIDENT
Adulte plein tarif	130,80 € au lieu de	154,80 €
Adulte tarif réduit (-16 ans)	118,80 € au lieu de	130,80 €
Etudiant	118,80 €	
Enfant - de 12 ans	94,80 € au lieu de	118,80 €
Enfant - de 3 ans	gratuit	

## Les assistantes maternelles et le RIAM

### LES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES DE JEUFOSSE

> Mme DEBOSSCHERE Annette

4 rue des Grandes Bruyères - 78270 Jeufosse  
Tél. 01 30 93 33 17

> Mme WINCKEL Nadège

5 rue de Blaru - Notre Dame de la Mer - 78270 Jeufosse  
Tél. 01 30 98 96 03

> Mme ABELARD Cécilia

20 chemin des Grandes Bruyères - Notre Dame de la Mer - 78270 Jeufosse  
Tél. 06 23 78 03 77

### PETITE ENFANCE : LES MISSIONS DU RELAIS INTERCOMMUNAL D'ASSISTANTES MATERNELLES (RIAM)

#### LE RIAM QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un lieu d'accueil, d'écoute, d'informations et de conseils, animé par une professionnelle de la petite enfance.

Le Relais Intercommunal d'Assistants Maternelles est un service gratuit financé par la Communauté de Communes Les Portes de l'île de France. En partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale des Yvelines.

#### LES OBJECTIFS DU RELAIS

- Faciliter l'exercice de la profession d'assistante maternelle
- Se rencontrer entre assistantes maternelles et échanger sur les pratiques professionnelles

- Informer les assistantes maternelles, les parents employeurs et les candidates à l'agrément sur les droits et la réglementation
- Promouvoir le métier d'assistante maternelle en accompagnant dans les démarches d'agrément
- Organiser et participer aux matinées d'éveil avec l'animatrice

Le RIAM est implanté au siège de la Communauté de Communes : ZA Le Clos Prieur  
Rue Solange Boutel - 78840 Freneuse

#### UN RENSEIGNEMENT, UNE QUESTION ?

Linda POUTRELLE, Educatrice de Jeunes Enfants et responsable du RIAM vous informe par téléphone ou vous reçoit sur rendez-vous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et les mercredis et samedis de 9h00 à 12h30.  
Tél. 01 30 93 35 40



## La Mission Locale du Mantois

La Mission Locale du Mantois accueille tous les jeunes de 16 à 25 ans déscolarisés avec ou sans diplômes, qui habitent sur l'une des 73 communes adhérentes et dont Jeufosse en fait partie.

Son objectif est d'accueillir, d'informer et d'accompagner de manière personnalisée les jeunes dans la construction, la validation et l'accomplissement de leur projet professionnel. L'objectif prioritaire étant l'accès au travail.

L'activité de la Mission Locale est organisée en 5 services :

- Service Accueil (Accueillir, Écouter, Inscrire, Informer, Documenter)
- Service Social (Etat civil, famille, santé, logement, subsistance, justice,...)
- Service Projet (Ateliers d'orientation, bilan de compétences, stages, plateaux techniques, évaluation et validation de projet)
- Service Formation (Remise à niveau, passerelle apprentissage et autres actions préparatoires à la formation)
- Service Emploi (Apprentissage, CDD d'insertion, intérim, emplois saisonniers et emplois durables)

### ACTIONS SUR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Dans le cadre de sa convention de partenariat avec le CIO de Mantes-la-Jolie, la ML agit autour de trois fiches actions :

- 1 Echange d'information sur les jeunes qui risquent de décrocher ou qui viennent de décrocher (absentéismes, exclusions, démissions).
- 2 Intervention dans les classes de 3<sup>ème</sup> et lycées professionnelles

possibles à la demande des établissements scolaires. Ces interventions permettent de prévenir le décrochage en cours d'année et d'informer sur l'importance de la qualification pour une meilleure insertion professionnelle. Enfin, l'objectif est de sensibiliser ce public sur la réalité et l'exigence des CFA, centre de formation et du monde professionnel en général (savoir-être, pré-requis, métiers en tension,...)

- 3 Participation de la ML aux plateformes d'accueil et de suivi MGI tout au long de l'année scolaire.

#### COORDONNÉES

Centre Commercial Mantes II  
Bâtiment le Cube  
Allée des Médecins - 78200 Mantes la Jolie  
Tél : 01.30.94.23.44 - Fax : 01.30.94.17.94  
Courriel : info@mission-locale-mantois.fr



#### HORAIRES

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 sauf vendredi après-midi  
Permanence de proximité à la Mairie de Freneuse : les jeudis 1 à 2 fois par mois.

#### CONTACT :

- Mariyame Banor [m.banor@mantes.reseau-idf.org](mailto:m.banor@mantes.reseau-idf.org)
- Anne Le Bouter [a.lebouter@mantes.reseau-idf.org](mailto:a.lebouter@mantes.reseau-idf.org)



## L'école de Jeufosse

PLACE DE LA MAIRIE - 78270 JEUFOSSE  
TÉL. 01.30.93.06.61  
<http://www.ec-haiedelecu-jeufosse.ac-versailles.fr/>  
0781419U@ac-versailles.fr  
HORAIRES SCOLAIRES : DE 8H30 À 11H30 ET DE 14H15 À 16H30

### L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

CLASSE CYCLE 1 • PETITE, MOYENNE ET GRANDE  
SECTIONS DE MATERNELLE  
Mme LE POUPON

CLASSE CYCLE 2 • CP ET CE1  
Mme MALHAPPE, directrice

CLASSE CYCLE 3 • CE2, CM1 ET CM2  
Mme FONTAINE

### LES PARENTS DÉLÉGUÉS TITULAIRES

Mme DUGAST • Mme LAINE • Mr RUFFLET

### LES PARENTS DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

Mme LEMERCIER • Mme QUINTON

### LES EFFECTIFS DE NOTRE ÉCOLE

- > 2009/2010 : 77 enfants
- > 2010/2011 : 64 enfants
- > 2011/2012 : 56 enfants
- > 2012/2013 : 66 enfants

### LES SERVICES PROPOSÉS

- GARDERIE de 7h à 8h et de 16h30 à 18h30  
Tarifs : 3,13 € pour le matin **ou** le soir  
5,34 € pour le matin **et** le soir.

Une majoration de 3,13 € sera demandée s'il y a dépassement d'horaire le soir, soit pour tout enfant récupéré après 18h30 et au plus tard à 19h00.

- CANTINE : 3,66 € le repas.

Les parents doivent remplir la fiche d'inscription mensuelle délivrée aux enfants chaque mois, et la retourner à la mairie/bibliothèque au plus tard à la date indiquée sur la fiche.

Concernant le **transport scolaire** des enfants de l'école de Jeufosse un seul tour sera retenu dès la rentrée de septembre 2013 que ce soit le matin ou le soir. Les horaires sont communiqués par le transporteur TVS. Ce transport est gratuit.

## Les rythmes scolaires

Le conseil municipal de Jeufosse a décidé d'opter pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée de septembre 2013. Cette réforme des rythmes à l'école primaire et maternelle doit permettre de mieux répartir les heures de cours sur la semaine et d'alléger la journée de classe. Cette réforme vise ainsi à assurer un meilleur équilibre du temps scolaire et du temps périscolaire en favorisant des activités sportives, culturelles et artistiques. Pour cette mise en place, le ministère de l'éducation nationale préconise un partenariat avec les structures existantes de la commune : culturelle associant les bibliothèques, associative, ATSEM, etc... Un fond spécifique d'aide aux communes a été attribué par le gouvernement. L'objectif de ce fond est de contribuer au développement d'une offre d'activités périscolaires au bénéfice des élèves. Il s'agit d'une aide ponctuelle, versée pour une année et qui s'élèvera à 50 € par enfant. Pour les 60 enfants de l'école de Jeufosse cette estimation, pour l'année scolaire 2013/2014, serait de 3 000 €. Ce montant sera réajusté en fonction de l'effectif réel. Le premier tiers de cette subvention sera versée en décembre 2013, puis le solde au printemps de l'année 2014.

### LES NOUVEAUX HORAIRES SCOLAIRES SERONT LES SUIVANTS :

#### DU LUNDI AU MARDI

- de 8h30 à 11h30, puis reprise de 14h15 à 16h30

#### MERCREDI

- de 8h30 à 11h30

#### DU JEUDI AU VENDREDI

- de 8h30 à 11h30, puis reprise de 14h15 à 16h30

**De 11h30 à 14h15**, le temps des enfants sera départagé en deux :

- > Temps du repas de 11h30 à 13h30
- > Activités périscolaires de 13h30 à 14h15

Concernant le mercredi, le transport à la sortie de 11h30 amènera les enfants de l'école de Jeufosse vers le centre de loisirs de Bonnières. Le transport est gratuit.

## Collège Marcel Pagnol

RUE MARCEL PAGNOL  
78270 BONNIERES-SUR-SEINE  
TEL : 01.30.98.98.38  
[www.clg-pagnol-bonnières.ac-versailles.fr](http://www.clg-pagnol-bonnières.ac-versailles.fr)



### CIRCUIT SPÉCIAL

Aller			Retour				
		LMMJV			LMJV	LMJV	Mercredi
Jeufosse bas	Bas RN	7h40	Bonnières	Collège Marcel Pagnol	16h10	17h10	12h40
Port Villez	Mairie	7h41		Vallée aux Angots	16h17	17h17	12h47
	Eglise	7h42	Jeufosse	Bas RN	16h20	17h20	12h50
	Val St hubert	7h44	Port Villez	Mairie	16h22	17h22	12h52
Notre Dame	Centre	7h51		Eglise	16h24	17h24	12h54
Blaru	Chêne Godon	7h55		Val St Hubert	16h27	17h27	12h57
	Centre	7h59		Notre Dame Centre	16h33	17h33	13h03
	Chênet	8h00	Blaru	Chêne Godon	16h37	17h37	13h07
	Les Perruches	8h02		Centre	16h41	17h41	13h11
	Mare Boinville	8h08		Chênet	16h42	17h42	13h12
La Villeneuve	Bois du chêne	8h10		Les Perruches	16h49	17h49	13h19
Jeufosse	Belle Auberge	8h11		Mare Boinville	16h50	17h50	13h20
	Mairie	8h15	La Villeneuve	Bois du chêne	16h52	17h52	13h22
	Haie Béranville	8h17	Jeufosse	Belle Auberge	16h53	17h53	13h23
Bonnières	Vallée Angots	8h21		Mairie	16h54	17h54	13h24
	Collège	8h30		Haie de Béranville	16h55	17h55	13h25

## Lycées St Exupéry, Rostand ou autres des environs de Mantes

Dorénavant, vos enfants entrant en seconde utiliseront des cars réguliers et ne dépendront plus du circuit spécial, mais du STIF. Vous devrez munir vos enfants de cartes de transports « Imagine R ». Le dossier STIF pour cette première carte est à retirer auprès de la SNCF de Bonnières avant la date de convocation au lycée début juillet.

Le jour de l'inscription de votre enfant en seconde, le lycée apposera le cachet sur le formulaire « Imagine R ».

Vous complétez et enverrez ce formulaire muni de ce tampon. Votre carte de transport vous sera envoyée à votre domicile avant la rentrée scolaire. Pour les années suivantes, le formulaire vous parviendra directement à la maison.

Pour connaître tous les horaires annuels des différentes sociétés de transport assurant les liaisons Jeufosse / Bonnières et Bonnières / Mantes-la-Jolie, vous pouvez vous procurer le petit livret auprès de la gare SNCF de Bonnières :

« Horaires des Transports en commun de Bonnières sur Seine et sa région »

Vous pouvez également consulter ces horaires sur le site [www.transport-idf.com](http://www.transport-idf.com)

## Un espace dédié aux familles

### BIENVENUE SUR LE SITE INFO-FAMILLES !

Ce site est pour vous, vos enfants, votre quotidien. Vous y trouverez un ensemble d'informations pratiques et de liens vers des sites abordant toutes vos questions et préoccupations : de la naissance de votre enfant à l'orientation de vos ados, de la définition de votre autorité parentale aux structures et services pouvant vous apporter conseil ou soutien sur tout le territoire... Tout y est...ou presque ! Vous pouvez, si vous le souhaitez, télécharger vos informations grâce à un "panier" qui recueille toutes les fiches sélectionnées pour en faire un "guide sur-mesure".



### « ALLÔ ACCUEIL PETITE ENFANCE », LE NOUVEAU NUMÉRO VERT DÉPARTEMENTAL



Le Conseil général met en place un numéro de téléphone gratuit afin d'aider les parents à trouver des solutions de garde pour leurs jeunes enfants.

Cet outil téléphonique, doté d'un système de filtre, distingue les communes couvertes par un relais assistantes maternelles (RAM) de celles non couvertes. Il oriente automatiquement les appelants vers l'interlocuteur correspondant : RAM ou personnel du Conseil général, qualifié pour répondre aux questions sur l'accueil de la petite enfance (assistants maternels, auxiliaires parentaux et établissements d'accueil du jeune enfant).

Ce numéro de téléphone est dès à présent opérationnel.



### HORAIRES

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (16h le vendredi).

### ACCUEIL DE LOISIRS GEORGETTE AGUTTE

Accueil de loisirs  
53, rue Marcel Sembat  
78270 Bonnières sur Seine  
Tél. : 01 30 42 22 88  
Nous écrire : [accueilloisirsagutte@live.fr](mailto:accueilloisirsagutte@live.fr)

L'accueil de loisirs est une structure municipale qui propose d'accueillir les enfants scolarisés de la maternelle au primaire en période périscolaire et extrascolaire.

Cette structure propose de nombreux projets d'animations, des sorties et des séjours tout au long de l'année.

La commune de Jeufosse a mis en place un partenariat avec le centre de Loisirs Agutte.



## Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

### POUR LES JEUNES

Des tickets cinéma pour Mantes-La-Jolie sont disponibles gratuitement à la mairie pour les jeunes de la commune de 11 à 18 ans à raison d'un ticket par personne tous les deux mois.



### POUR LES ANCIENS

A travers le CCAS, vous pouvez obtenir une télésurveillance pour les personnes âgées.

Un service de portage de repas à domicile est également mis en place pour les personnes qui le souhaitent. N'hésitez pas à faire la demande auprès de votre mairie.

Quelques actions :

- Repas offerts aux anciens
- Colis offerts pour les fêtes de fin d'année

## PHOTOS SOUVENIRS DE LA SORTIE DU 8 JUILLET 2012



« MATINÉE  
BISONS &  
APRÈS-MIDI  
DIEPPE »



## Comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA)

Le Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées (CODERPA) est un lieu de dialogue, d'information et de réflexion au sein duquel des représentants des retraités et des personnes âgées participent à l'élaboration et à l'application des mesures de toute nature les concernant, en concertation avec les professionnels et les principaux organismes chargés de mettre en œuvre les actions en leur faveur au sein du département.

### QUE FAIT LE CODERPA 78 ?

Il est une force de propositions pour construire l'action gérontologique du Département sur des sujets tels que : le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), le maintien à domicile, la participation au développement de l'accueil familial, la maltraitance, la téléassistance, le service de portage de repas, l'aide ménagère, la carte de transport...

Il permet aux personnes âgées de mieux exprimer leurs attentes et besoins en liaison avec les Coordinations gérontologiques du Département, les CCAS des communes, les Associations ou Clubs, les Réseaux de santé, les Caisses de retraite, les Mutuelles...

Il informe les seniors sur les actions qui les concernent par l'organisation de conférences, de journées à thèmes, ou la création de dossiers thématiques, de bulletins d'information...

### VOUS POUVEZ CONTACTER LE CODERPA

Hotel du département  
2 place André Mignot - 78000 Versailles  
Tél.: 01 39 07 81 75  
Courriel : [coderpa78@yvelines.fr](mailto:coderpa78@yvelines.fr)

## Coordination gérontologique locale (CGL) du Mantois

### RÔLE DE LA COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE LOCALE

C'est un lieu d'accueil, d'information et d'évaluation pour les personnes âgées et leur entourage. Elle peut vous aider dans vos choix de vie et :

- vous informe ainsi que votre famille et les acteurs de terrain
- organise et coordonne les actions de soutien à domicile
- assure des visites à domicile
- instruit les demandes APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- prépare votre retour à domicile après hospitalisation
- mène des actions de lutte contre l'isolement
- vous prépare ainsi que votre famille à une entrée en établissement, lorsque les conditions de maintien à domicile ne peuvent plus être remplies
- participe à la prévention et au traitement des situations de maltraitance

Les coordinations gérontologiques locales sont financées par le Conseil général.

### HORAIRES D'OUVERTURE

**Accueil physique :** Du lundi au jeudi de 9h à 16h30 et le vendredi de 9h à 16h

**Accueil téléphonique :** Du lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 16h30

### CONTACT

Rue René Duguay Trouin  
78200 Mantes-la-Jolie  
Tél : 01 34 78 50 90  
Fax : 01 30 92 02 78  
Courriel : [clicmantois@wanadoo.fr](mailto:clicmantois@wanadoo.fr)

## L'Assistance ménagère à domicile des malades isolés - AMDOMI

L'Assurance Maladie des Yvelines vous propose un service innovant d'aide aux malades isolés.

### SES OBJECTIFS :

- Éviter une hospitalisation (à l'hôpital, en clinique, en maison de repos) ;
- Raccourcir la durée d'hospitalisation des patients présentant une maladie aiguë, quel que soit leur âge, vivant seuls ou avec une personne malade ou handicapée ou un conjoint valide en activité.

### IL VOUS PROPOSE :

- Une assistance ménagère pour une durée définie en fonction de vos besoins dans la mesure du possible, dans un délai de 24 à 48 heures après acceptation de la demande.
- Une aide administrative permettant de vous conseiller et de vous orienter vers les services compétents.
- L'intervention de l'assistante ménagère à domicile se fait sur

prescription médicale. Celle-ci précise qu'elle permet d'éviter ou de raccourcir une hospitalisation ou un placement en maison de repos et la date prévisionnelle du retour du patient à son domicile.

Le service AMDOMI évalue en fonction des besoins du patient, de l'environnement familial et du logement, la forme et la durée de l'intervention.

### POUR CONNAÎTRE LES CONDITIONS À REMPLIR POUR BÉNÉFICIER DES SERVICES DE L'AMDOMI, CONTACTEZ :

AMDOMI 78  
CPAM 78085 Yvelines cedex 9  
Tél : 01 78 63 95 24  
Fax : 01 78 63 95 27  
Courriel : [amdomi@cpam-versailles.cnamts.fr](mailto:amdomi@cpam-versailles.cnamts.fr)  
Responsable : Françoise FELTRI

## Guide des seniors

### ASSOCIATION MYSIC (MANTES EN YVELINES SENIOR INFORMATIQUE CLUB)

Agora  
254 bld du Maréchal Juin - 78200 Mantes-La-Jolie  
Tél : 01.34.77.48.84

### CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE (CNAV)

1 rue de Champagne - 78200 Mantes-La-Jolie  
Tél : 3960  
Site internet : [www.retraite.cnav.fr](http://www.retraite.cnav.fr)

### ASSOCIATION PASSION K DANSE (ORGANISATION DE THÉS DANSANTS)

59 rue des coquilles - 78200 Mantes-La-Jolie  
Tél : 01.30.94.35.99

## Carte de transport AMETHYSTE

**Financé et attribué par le Conseil général pour faciliter la mobilité des personnes âgées dans les transports en commun, le titre Améthyste est à demander en mairie. Les services municipaux collectent les dossiers des demandeurs et les envoient au Conseil général.**

### QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CETTE CARTE ?

La nouvelle carte Améthyste concerne les actuels possesseurs ou ayants-droit des cartes Améthyste gratuité, Améthyste demi-tarif et Rubis sous conditions d'éligibilité :

- Toutes les personnes âgées yvelinoises d'au moins 65 ans, sans activité professionnelle, et non imposables
- Les anciens combattants non imposables de plus de 65 ans n'exerçant pas d'activité professionnelle ainsi que les veuves de

guerre non imposables âgées de plus de 65 ans, sans activité professionnelle et titulaires d'une pension de veuve de guerre

- Les anciens combattants mutilés ou blessés de guerre, titulaires d'une carte d'invalidité délivrée par l'Office National des Anciens Combattants (ONAC) peuvent bénéficier de la carte sans participation financière.
- L'attribution de la carte aux anciens combattants et veuves de guerre imposables sur le revenu est subordonnée à une participation financière annuelle d'un montant de 60 € pour un titre Améthyste permettant de voyager sur les zones 1 à 5 et de 30 € pour un titre permettant de voyager sur les zones 3 à 5.

## ❖ Déclaration de chiens dangereux

L'augmentation du nombre et de l'usage de chiens potentiellement agressifs, notamment de chiens dits de combat employés comme faire-valoir de leurs maîtres ou à des fins délinquantes, a conduit le législateur à classer les chiens dangereux et à mettre en place une réglementation graduée en fonction du danger qu'ils représentent.

LE BUT POURSUIVI EST DE RÉDUIRE LEUR PROLIFÉRATION ET DE RESPONSABILISER LEURS PROPRIÉTAIRES.

Les chiens dangereux sont classés en deux catégories :

### CHIENS DE LA PREMIÈRE CATÉGORIE (CHIENS D'ATTAQUE) :

- pit-bull
- boerbull

### CHIENS DE LA DEUXIÈME CATÉGORIE (CHIENS DE GARDE ET DE DÉFENSE) :

- staffordshire bull terrier
- american staffordshire terrier
- rottweiler
- tosa-inu

NE PEUVENT DÉTENIR CES CHIENS (1<sup>ÈRE</sup> ET 2<sup>ÈME</sup> CATÉGORIE) :

- les personnes de moins de 18 ans
- les majeurs en tutelle
- les personnes condamnées pour crime ou violence
- les personnes auxquelles le maire a retiré la propriété ou la garde d'un chien parce qu'il représentait un danger pour les personnes ou les animaux domestiques

LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS DANGEREUX DOIVENT :

- faire une déclaration du chien à la mairie de leur domicile
- s'assurer que leur chien est toujours promené muselé et tenu en laisse par une personne majeure



## ❖ Cipam

CHENIL INTERCOMMUNAL DE PROTECTION ANIMALE DU MANTOIS, VOTRE REFUGE ANIMALIER.

Votre commune a signé une convention avec le cipam situé à buchelay. Il a deux fonctions : fourrière et refuge.

Les chiens et les chats errants sont recueillis par le cipam. Ils sont très nombreux et d'une grande variété de races, d'âges et de tailles. Ils attendent impatiemment de trouver une famille d'adoption qui les aimera.

### COORDONNÉES

Cipam  
7 rue des piquettes - 78200 Buchelay  
(sous le château d'eau et face au magasin Metro)  
Tél 01.30.63.06.02  
Site internet : [www.cipam.moonfruit.fr](http://www.cipam.moonfruit.fr)  
Facebook : cipam buchelay  
Les adoptions se font l'après-midi.  
Le refuge est fermé le jeudi.



# Jeufosse

et Vous